



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Nouvelle inscription
Date de publication: SHAB - 20.12.2018
Numéro de publication: HR01-1004526955
Canton: GE

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées AD CONCEPTS 2.1 SARL, Lancy

AD CONCEPTS 2.1 SARL route des Jeunes 12
1227 Carouge GE
Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)
IDE: CHE316762494
Siège: Lancy
Objectif
exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme et de design, ainsi que toute étude se rapportant à la construction, notamment dans les domaines urbanistiques, techniques et économiques; montage, développement, pilotage, investissement, promotion et gestion de toutes opérations immobilières (cf. statuts pour but complet).

Registre journalier no 23521 du 17.12.2018
Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Genève

Révision:

Renonciation à la révision
AD CONCEPTS 2.1 SARL, à Lancy, route des Jeunes 12, 1227 Carouge GE, CHE-316.762.494. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 14.12.2018. But: exploitation d'un bureau d'architecture, d'urbanisme et de design, ainsi que toute étude se rapportant à la construction, notamment dans les domaines urbanistiques, techniques et économiques; montage, développement, pilotage, investissement, promotion et gestion de toutes opérations immobilières (cf. statuts pour but complet). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital: CHF 20'000. Organe de publication: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Communication aux associés: par courrier simple, fax ou courriel. Associé-gérant: Alcaide Agramunt José, d'Espagne, à Lancy, pour 20 parts de CHF 1'000, avec signature individuelle. Selon déclaration du 14.12.2018, il est renoncé à un contrôle restreint.
L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.